

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 23 AVRIL 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CAZAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, LACRAMPE, Mme MICHAUD, ADAM, Mme BONNET, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GALLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, Mme MIRANDE, GUERY.

Pouvoirs : Hervé LUCBEREILH à Daniel LACRAMPE  
Dominique FOIX à Denise MICHAUD  
Jean-Pierre TERUEL à Martine' MIRANDE

Suppléants :

Excusés : Gérard LEPRETRE, Maylis DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU.

REÇU

le 30 AVR. 2014

RAPPORT N°140423-06-ADM

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE

### DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PIEMONT OLORONNAIS A LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DES BASSINS D'EMPLOI LACQ-ORTHEZ ET OLORON-MAULEON

M. LACRAMPE rappelle qu'en vertu des statuts de la Maison de l'Emploi et de la Formation des Bassins d'Emploi Lacq-Orthez et Oloron-Mauléon, il appartient à notre collectivité de désigner un membre titulaire et un membre suppléant au sein du groupement d'intérêt public.

A noter que le Président sera issu d'une collectivité territoriale et élu pour une durée de deux ans renouvelable.

Oùï cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

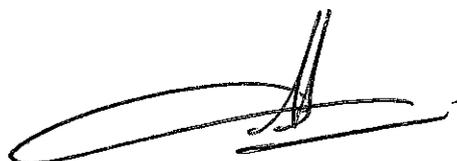
- **DESIGNE** Aimé SOUMET en tant que membre titulaire pour représenter la Communauté de Communes du Piémont Oloronais au sein du groupement d'intérêt public précité
- **DESIGNE** Marc OXIBAR en tant que membre suppléant pour représenter la Communauté de Communes du Piémont Oloronais au sein du groupement d'intérêt public précité.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 23 avril 2014

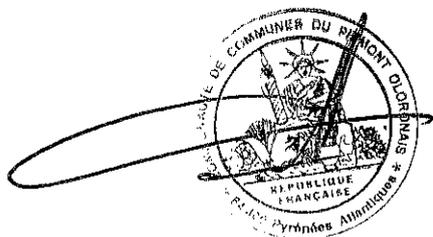
Suivent les signatures

Affiché le 30.04.14

Le Président



Daniel LACRAMPE



REÇU

le 30 AVR. 2014

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE